**LISTE DE VÉRIFICATION DES CRITÈRES MINIMUMS**

**POUR LES AGENCES/INTER-AGENCES/ À L'APPUI DU GOUVERNEMENT**

**POUR L'ÉTABLISSEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DE L'INFORMATION SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE+**

**(CPIMS+/PRIMERO)**

Les critères minimums ci-dessous sont des considérations essentielles pour le déploiement de tout ou une partie de CPIMS+; n'oubliez pas que le CPIMS+ se compose du composant logiciel (base de données), mais aussi des formulaires standard et des protocoles de protection des données et de partage d'informations. Il appuiera l’(es) agence(s), à l'appui du gouvernement ou non, décidera si le CPIMS+ est un module approprié à adopter (en ce moment), et aidera le Comité directeur à vous fournir des orientations supplémentaires sur les prochaines étapes.

Veuillez trouver ci-dessous 3 listes de vérification :

1A. Liste de vérification sur les considérations minimums de déploiement pour chaque organisme individuel

1B. Liste de vérification pour le déploiement inter-agences (veuillez noter que tous les organismes doivent également satisfaire aux critères individuels de l'organisme)

1C. Liste de vérification lors de l'examen de l'appui au gouvernement pour le déploiement de l'IPGSMD

**Méthodologie:**

Une demie-journée de réunion dans le pays organisée par le mécanisme de coordination de protection de l’enfance pertinent (CP Sub Cluster, CM TF, etc.) peut être organisé. Si nécessaire, quelqu'un de l'équipe globale peut être en soutien.

L'objectif est de diffuser les informations ci-dessus à:

* Examiner la liste de vérification des critères minimums
* Sensibiliser et parvenir à un consensus/accord sur la conception et la mise en œuvre de CPIMS+ inter-agences
* Comprendre ce que la phase d'évaluation implique
* Identifier les points focaux de CPIMS+ : 1 point focal de coordination avec l'équipe global et au moins 1 point focal de chaque organisme intéressé à participer

**1A : Listes de vérification sur les considérations minimums de déploiement pour chaque organisme individuel (à remplir par chaque organisme individuel)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Comment puis-je savoir si le CPIMS+ convient à mon organisation ?** | **Oui** | **Non** | **Commentaires** |
| Votre organisation offre-t-elle des services de gestion de cas/FTR aux enfants ? (Si votre organisation ne fournit pas de services de gestion de cas ou de FTR, le CPIMS+ n'est pas adapté à votre contexte). |  |  |  |
| Existe-t-il un système opérationnel de gestion des cas ou prévu ? |  |  |  |
| Votre organisation fournit-elle des services à au moins 200 à 300 enfants ?(Une charge de travail inférieure à celle-ci ne signifie pas que les autres outils qui viennent avec le CPIMS+ - Protocole de partage de l’information, Protocole de protection des données et formulaires de gestion de cas - ne peuvent pas être mis en place, il est seulement recommandé de ne pas utiliser la base de données électronique pour le moment. Cependant, les formulaires doivent être conçus de manière à ce que, si leur charge de travail augmente, ils peuvent facilement être configurés et commencés à être utiliser dans le système électronique avec une formation supplémentaire.) |  |  |  |
| Avez-vous des programmes dispersées (programmes à divers endroits avec de l'information qui doit être centralisée) ? |  |  |  |
| Votre organisation dispose-t-elle de l'infrastructure ou du budget nécessaire pour le déploiement du CPIMS+ ? (ordinateurs, bureaux sécurisés, connectivité Internet, installations d'impression, etc. - voir la liste des ressources) |  |  |  |
| Votre organisation dispose-t-elle des ressources humaines nécessaires (répond-elle « oui ou non » pour chacun des membres du personnel ci-dessous) :* Gestionnaire/Manager en protection de l'enfance ?
* Administrateur de systèmes CPIMS+ ?
* Utilisateurs finaux ayant de l'expérience dans la navigation sur le Web (gestionnaires de cas) ?
* Personnel informatique ?
 |  |  |  |
| Votre organisation a-t-elle l'engagement organisationnel de mettre en œuvre un système de gestion des données ? |  |  |  |

**Des renseignements/commentaires/questions supplémentaires pour le Comité directeur du CPIMS+ ?**

Les critères minimums pour un **déploiement inter-agence de CPIMS+** figurent dans la liste de vérification suivante; veuillez noter que chaque organisme inter-agence devra se conformer aux critères minimums de chaque organisme (page précédente).

**1B : Liste de vérification pour le déploiement inter-agences (seulement pour les déploiements inter-agences)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Comment puis-je savoir si une configuration inter-agences de CPIMS+ convient à ce contexte ?** | **Oui** | **Non** | **Commentaires** |
| Y a-t-il une demande ou un intérêt à renvoyer et à transférer les cas de protection de l'enfance entre les organismes ? |  |  |  |
| Y a-t-il une demande ou un intérêt dans l'établissement de données compilées concernant l'information sur la Protection de l’enfance ? |  |  |  |
| Existe-t-il des formulaires standard de gestion de cas inter-agences adaptés au contexte ? |  |  |  |
| Y a-t-il une personne ou un organisme qui pourrait coordonner et diriger le processus de déploiement ? |  |  |  |
| L'organisme de coordination dispose-t-il des ressources nécessaires pour diriger la formation et fournir un suivi et un soutien technique aux organisations participantes potentielles tout au long du processus de déploiement ? |  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Recommandé si vous envisagez un déploiement inter-agences** | **Oui** | **Non** | **Commentaires** |
| Y a-t-il des POS pour la gestion des cas en place ? (Procédures Opérationnelles Standardisées) |  |  |  |
| Y a-t-il un protocole de partage de l'information en place (essentiel, s'il n'est pas en place, devra être élaboré dans le cadre du processus) ? |  |  |  |
| Y a-t-il un groupe de travail actif sur la protection de l'enfance sur la gestion des cas et/ou la FTR au pays ? |  |  |  |

**Des renseignements/commentaires/questions supplémentaires pour le Comité directeur du CPIMS+ ?**

**1C : Liste de contrôle pour l'appui au gouvernement Pour les considérations relatives au déploiement**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Comment pouvons-nous savoir si le CPIMS+ convient au déploiement au niveau du gouvernement ?** | **Oui** | **Non** | **Commentaires / Justifications** |
| Le contexte permet-il d'appuyer le déploiement par le gouvernement du CPIMS+ en tenant compte des conséquences néfastes possibles de leur accès à des données sensibles sur les enfants et leurs parents ? |  |  |  |
| L'utilisation du CPIMS+ fait-elle partie des priorités et du plan stratégique des gouvernements (comme le plan d'action national) ? |  |  |  |
| Le contexte justifie-t-il un investissement à long terme dans le CPIMS+ en tenant compte de la stabilité du gouvernement actuel (combien de temps le gouvernement actuel sera en place et quel sera le roulement de personnel que cela entraînera, etc.) |  |  |  |
| Existe-t-il un système opérationnel de **gestion des cas ?** |  |  |  |
| Le gouvernement dispose-t-il de l'infrastructure et des ressources financières nécessaires au déploiement ou est-il pris en charge (ordinateurs, bureaux sécurisés, connectivité Internet, installations d'impression, personnalisation si nécessaire, etc. - voir liste de contrôle des ressources et estimation budget) ? |  |  |  |
| Le gouvernement dispose-t-il des ressources humaines nécessaires ou sera-t-il appuyé pour avoir un (s'il vous plaît répondre «oui ou non » pour chacun des membres du personnel ci-dessous):* Personne responsable de la gestion du processus de déploiement de CPIMS+ ?
* Gestionnaire/Manager en protection de l'enfance ?
* Administrateur système CPIMS+ ?
* Utilisateurs finaux ayant de l'expérience dans la navigation sur le Web (gestionnaires de cas) ?
* Personnel informatique pour soutenir le déploiement ?
 |  |  |  |
| Les lois relatives à la protection des données et au cadre normatif sont-elles claires et permettent-elles l'utilisation du CPIMS+ ? |  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Outils recommandés en place** | **Oui** | **Non** | **Commentaires** |
| Procédures Opérationnelles Standardisées pour la gestion des cas ? |  |  |  |
| Si le CPIMS+ doit partager de l'information avec d'autres organismes, un protocole de partage de l'information doit être en place (essentiel, s'il n'est pas en place, devra être élaboré dans le cadre du processus) |  |  |  |
| Si un déploiement gouvernement/(inter)agence est envisagé, existe-t-il des formulaires standard de gestion des cas inter-agence en place ? |  |  |  |

**Des renseignements/commentaires/questions supplémentaires pour le Comité directeur du CPIMS+ ?**